

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1544

présenté par
M. Bazin et Mme Serre

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2024, un rapport visant à examiner les moyens pour rendre la réserve opérationnelle plus attractive et favoriser la fongibilité entre cette réserve et l'entreprise, en particulier pour les métiers en tension comme l'informatique, le juridique et la cyber.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe un nombre considérable de recrutements difficiles à réaliser déjà actuellement sachant que les entreprises ont et auront les mêmes besoins dans les prochaines années. Cela est particulièrement vrai dans des secteurs très concurrentiels avec le privé comme le cyber ou la mécanique aéronautique.

Ne pourrait-on envisager un temps partagé pour les ressources rares ou considérer que toute activité de réserviste puisse être considérée comme une contribution de l'entreprise à la formation de ses salariés ? Cet amendement vise à intégrer cette réflexion dans la réforme à venir de la formation professionnelle.

Le développement d'expertises serait de surcroît un atout pour l'entreprise qui serait ainsi incitée à faciliter le partage de ses talents avec l'armée, à travers la réserve opérationnelle.